

**Remise**  
**du Titre de Formateur d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques**  
**par Eric de Labarre**  
**à la 5<sup>ème</sup> promotion des lauréats par la VAE**

**Lycée Albert de Mun**  
**Mercredi 5 mai 2010**

Plaisir d'être ici présent puisque c'est un moment agréable que nous avons à passer ensemble pour la remise solennelle du Titre de formateur d'enseignants et de cadre supérieurs pédagogiques : plus qu'un épisode agréable, c'est probablement et légitimement un temps de bonheur pour ceux qui voient ainsi couronnés leurs efforts.

J'aborde aussi cet instant avec une certaine gravité pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord parce que, lorsque je lis la liste des 24 lauréats et que je sais les nombreuses années d'expérience professionnelle qu'ils ont dans l'Enseignement catholique et dans le champ de la formation, je m'avance vers eux avec beaucoup de considération et de respect.
- Ensuite parce que le Secrétariat général de l'Enseignement catholique porte ici une lourde responsabilité. Car c'est bien le SGEC qui est à l'origine de ce titre, enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles aux côtés de beaucoup d'autres titres, et notamment de ceux délivrés par les universités. Le SGEC est ainsi appelé à participer à un monopole de l'Etat dans la collation des grades. Et ce n'est pas rien, compte tenu de la tradition française en la matière, et même si cette tradition est probablement appelée à évoluer dans les années à venir.

Tout ceci n'a été possible que par l'investissement de nombreuses personnes pour l'élaboration, puis la certification du Titre de formateur d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques. Et c'est l'occasion pour moi de leur renouveler mes remerciements, avec une mention toute particulière à Luc Pasquier et à Monique Lafont.

**1** - Ce Titre de Formateur n'est pas un fruit du hasard ou de la détermination de quelques uns :

Il s'inscrit dans une orientation politique majeure du Comité national de l'enseignement catholique : la formation n'est pas une activité annexe de l'Enseignement catholique mais un élément à part entière du projet tel que renouvelé par les apports des Assises.

Il relève d'une volonté de relier clairement les orientations de l'Enseignement catholique et la formation de façon à asseoir ce que la loi Debré de 1959 dénomme « caractère propre » des établissements privés associés à l'Etat par contrat.

On en trouve clairement la trace dans la Charte de la formation : « Dans ses contenus, ses méthodes, ses structures et les rapports entre les personnes qui les animent, la formation est un levier essentiel pour la mise en œuvre du projet. Plus largement, elle est un élément d'une politique globale de valorisation des ressources humaines ».

Peut-être faudrait-il d'ailleurs inverser l'ordre des facteurs et des priorités entre projet et ressources humaines.

En tout cas, il ressort clairement de la Charte, que ce sont deux éléments complémentaires et indissociables :

- La formation n'est pas un en-soi, ne peut pas et ne doit pas obéir à une pure logique interne. Elle s'inscrit dans le cadre beaucoup plus vaste de la politique des ressources humaines et des orientations de l'Enseignement Catholique.
- La formation est un des principaux vecteurs du changement dans l'Institution parce que la formation a la vertu d'agir non sur les choses, mais sur les hommes qui sont le capital essentiel de l'entreprise Enseignement catholique.

Ces orientations se sont clairement traduites dans un certain nombre de choix importants :

- La volonté de mieux coordonner la politique de formation grâce à Formiris,
- Le recours dans la Charte à la nouvelle notion d'institut missionné,
- L'attention toute particulière portée par l'Institution à la formation des cadres missionnés et assimilés.

La politique de l'Enseignement Catholique est donc parfaitement claire :

- Elle cherche à mieux piloter la formation de ses personnels,
- Elle ne souhaite pas en déléguer la responsabilité, sinon la réalisation, à qui que ce soit, en particulier s'agissant des enseignants et des cadres.

Il en va de l'identité même, et donc en définitive de l'existence même de l'Enseignement catholique.

**2** - Le Titre de formateur, tel qu'il a été conçu, s'inscrit parfaitement dans les orientations légales que je viens de rappeler et qui sont celles du CNEC et du SGEC.

Le Référentiel d'activités et de compétences du formateur articule clairement les dimensions horizontales et la dimension verticale du métier de formateur dans l'Enseignement catholique en coiffant les compétences fonctionnelles par une compétence transversale de « Recherche et de construction du sens ».

Toute formation induit un processus de formation des personnes liée souvent à une expérience à l'université.

Mais cette dimension du processus de formation reste mineure lorsque la formation n'est articulée qu'à un projet individuel, dont le but, souvent alimentaire, consiste à trouver ou à conserver un emploi.

En matière de formation des enseignants et des cadres de l'Enseignement Catholique, la transformation du regard de la personne sur le métier qu'il exerce est absolument essentielle.

Enseigner, assurer des responsabilités d'encadrement, dans un établissement catholique, cela ne consiste pas seulement à boucher un trou, à remplir une fonction si bien qu'on le fasse, c'est aussi éduquer, c'est aider des enfants, des adolescents ou de jeunes adultes à découvrir le sens de leur vie.

Comment des enseignants ou des cadres de l'Enseignement Catholique pourraient-ils assumer une telle responsabilité, s'ils n'ont pas eux-mêmes réfléchi au sens que peut avoir leur engagement dans un établissement catholique d'enseignement ?

Il existe une vertu majeure de l'exemplarité dans l'acte éducatif. L'éducation n'est pas un acte technique mais c'est un acte qui engage les personnes : Celle qui dit et celle qui écoute.

Avoir élaboré un Titre de formateur sous l'égide du SGEC, c'est donc signifier ce qu'attend l'Enseignement Catholique de son personnel.

**3** - Si l'Enseignement Catholique est délibérément exigeant vis-à-vis de son personnel, il veut aussi manifester sa claire reconnaissance à ceux qui ont bien voulu se mettre à son service, plus exactement au service de son projet.

Le Titre de formateur s'inscrit aussi dans cette dynamique.

Délivrer un titre à des formateurs qui ont accompli une bonne partie de leur activité professionnelle dans les instituts de formation de l'Enseignement Catholique, c'est leur dire merci de la part de l'Institution, de la part de ceux qu'ils ont formé, de la part des parents, de la part des élèves, de la part de la société dans son ensemble qui bénéficie des fruits indirects de leur engagement et de leur compétences.

Je dis donc merci aux 24 personnes auxquelles sera remis dans quelques instants le parchemin qui symbolise leur titre.

En reconnaissant les mérites et les compétences de ses formateurs par la VAE, l'Enseignement Catholique s'inscrit concrètement, effectivement et non seulement par la parole, dans la démarche d'Assises qu'il a initiée et qui repose notamment sur la reconnaissance de la personne telle qu'elle a été mise en valeur par le 3<sup>e</sup> acte des Assises d'avril 2006 : « Changer de regard pour faire grandir la personne ».

Le Titre, c'est bien ; le Titre c'est donc une reconnaissance attendue et méritée par les formateurs. Mais cela ne suffira pas à l'avenir. On ne peut pas seulement promettre, il faudra aussi tenir.

Même si cela est difficile, notamment en raison des contraintes économiques et budgétaires terribles que supportent l'Enseignement Catholique et au premier chef, son système de formation, il faudra trouver les moyens de tirer des conséquences concrètes de la délivrance du Titre de formateur par l'élaboration progressive d'un statut du formateur de l'Enseignement Catholique. J'appelle donc aujourd'hui les responsables des instituts de formation à se constituer en collège employeur pour qu'une nouvelle étape sur le chemin de la reconnaissance des personnes et des compétences soit franchie.

**4** - Le Titre de formateur, c'est aussi le moyen de préparer l'avenir des formateurs et du système de formation de l'Enseignement catholique.

Vous le savez, le monde de la formation dans l'Enseignement Catholique est fortement secoué par les évolutions de la formation initiale des maîtres.

La masterisation du parcours de formation est un grand défi que nous avons relevé et qui va continuer à bouleverser nos pratiques et nos structures.

Il est certain que la masterisation de la formation initiale des maîtres exige une élévation progressive du niveau de formation des formateurs eux-mêmes. Le Titre de formateur, même s'il n'a pas été initialement conçu pour cela, est un élément important du dispositif d'ensemble puisque le Titre de formateur est un titre de niveau I.

L'accession au Titre de formateur par la voie universitaire vient opportunément compléter le paysage et cette voie sera aussi largement et heureusement empruntée.

J'en profite pour remercier Formiris du travail accompli et de son engagement pour l'avenir sur ces dispositifs de formation malgré les difficultés budgétaires traversées.

Chers amis,

Encore une fois, en élaborant le Titre de formateur des enseignants des enseignants et des cadres pédagogiques, l'Enseignement Catholique a sans doute pris une initiative plus fondée sur l'intuition et la détermination d'un petit nombre que sur une analyse parfaitement rationnelle en tous points.

Mais encore une fois dans l'Enseignement catholique, l'intuition a rencontré la raison.

Oui, comme certains le disent, l'Enseignement Catholique est vraiment un miracle permanent. Mais la foi étant indissociable de la raison : qui s'en étonnera ?

Merci de votre attention.

**Eric de Labarre**

**Secrétaire général de l'Enseignement catholique**